

Affichage des prix

ORPI BRAVISSIMMO

Barème applicable à partir du 01/01/2020

Taux TVA applicable : 20%

RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

VENTE (honoraires charge acquéreur)

Prix de vente	Honoraires TTC
0€ à 50 000€	5000€ Mandat Simple 6000€ Mandat Réussite
Au-delà de 50 000€	4,5% (tranches cumulatives)

LOCATION (honoraires identiques à la charge du bailleur et du locataire)

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

- o < 50 m² : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o Entre 50 m² et 1000 m² : 7€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o > 100 m² : 6€ TTC par mètre carré de surface habitable

- Etat des lieux d'entrée <100m² : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable

- Etat des lieux d'entrée >100m² : 2€ TTC par mètre carré de surface habitable

GESTION LOCATIVE (honoraires à la charge du mandant)

→ 7,20%TTC + 2,40%TTC (Option GLI) des loyers encaissés charges comprises, soit 9.60%TTC.

EXPERTISE IMMOBILIERE

500€ TTC